

## Motion

### Fonctionnement du site Azur-Colloque

Pour organiser des conférences dans le cadre du CNRS, il est obligatoire d'utiliser le site Azur-Colloque (en cas de frais d'inscriptions). La section 02 souhaite alerter l'INP et les responsables du CNRS en général des nombreux dysfonctionnements de ce site, recensés aussi bien par des chercheurs que des personnels administratifs.

Il apparaît que le site Azur-Colloque semble avoir été construit sans tenir compte des besoins spécifiques à notre profession et décourage la plupart des volontaires souhaitant organiser une conférence. Cela conduit l'immense majorité des personnels ayant eu affaire à ce site à ne plus vouloir organiser de conférence via le CNRS. De fait, le rayonnement international du CNRS s'en trouve grandement menacé, et la section 02 s'en inquiète fortement.

En pratique, seuls les chercheurs appartenant à des laboratoires ayant recours à une solution alternative (en dehors du CNRS) continuent à vouloir organiser des colloques. Les chercheurs des laboratoires gérés entièrement par le CNRS sont simplement découragés et renoncent.

La liste (non exhaustive) des dysfonctionnements de ce site est trop grande (nous en avons recensé une vingtaine!) pour être rapportée ici, et est reportée en annexe de cette motion. Nous nous contenterons de noter que le site est tellement mal conçu qu'il oblige les organisateurs de conférences à demander aux participants de se pré-inscrire sur un autre site local, plus adapté à nos besoins. En conséquence, les participants doivent s'inscrire TROIS fois et de fait oublie de s'inscrire sur Azur-Colloque.

Pour conclure, la section demande que l'utilisation du site Azur-Colloque se fasse sur la base du volontariat uniquement. En outre, il serait souhaitable que l'application Azur-Colloque fasse l'objet d'un audit indépendant qui prendrait en compte le coût ETP dépensé pour gérer ces dysfonctionnements afin de savoir si cette application mérite d'être maintenue.

=====

#### Annexe

Liste non exhaustive des doléances exprimées:

=====

1. Des retards intolérables ont lieu, même dans la mise en place des sites de conférences. Par exemple, un chercheur a signalé avoir reçu ses identifiants plus de 5 mois après les avoir demandés.

2. La procédure de pré-inscription envoie aux chercheurs souhaitant participer à une conférence un lien sur lequel ils peuvent procéder à l'inscription définitive ainsi qu'au paiement. Cette double inscription fait perdre un temps considérable aux participants, aux organisateurs du colloque et aux gestionnaires d'Azur-Colloque. En conséquence, les participants sont découragés, et la participation aux conférences organisées par le CNRS s'en trouve amoindrie (et mal cotée).

3. La pré-inscription est très mal maîtrisée par le site. Si d'aventure le pré-inscrit validé doit interrompre la transaction pour quelque raison que ce soit, par exemple confier la tâche du paiement à son secrétariat, le

lien requis disparaît à jamais et la seule solution consiste à recommencer toute la procédure d'inscription, ce qui peut prendre du temps et laisser passer des dates limites. Le risque qu'un participant paie deux fois les frais d'inscription (raison invoquée par les gestionnaires d'Azur-Colloque) semble minime.

4. Les utilisateurs qui ont communiqué avec la section 02 en rapport avec le site signalent aussi de nombreux problèmes de communication avec les gestionnaires du site, ceux-ci répondant aux courriels urgents avec des retards de plusieurs semaines, indépendamment là encore des dates limites.

5. Il n'est pas possible de soumettre de contributions (orales ou posters) avec titre et résumé (et dans ce cas la possibilité d'une validation scientifique des contributions devrait exister).

6. Aucune liste des contributions n'est possible.

7. Il n'est pas possible de renvoyer un message de validation si l'original a été perdu.

8. Les utilisateurs ne peuvent pas indiquer des questions spécifiques comme le régime alimentaire.

9. On ne dispose pas de moyen d'envoyer un nouveau lien de paiement par carte bancaire si le premier a été perdu.

10. Les listes de diffusion sont trop sommaires ; il faudrait notamment des listes pour les participants n'ayant pas encore payé.

11. La possibilité d'une validation automatique n'existe pas.

12. Le site manque de flexibilité du côté des organisateurs également. C'est la date d'inscription qui détermine si un participant bénéficie du tarif précoce ou du tarif tardif. Toutefois, il serait vraiment utile que les organisateurs puissent changer de catégorie (précoce ou tardif) à volonté. En effet, dans certains cas où le paiement a échoué, des participants qui se sont inscrits avant la date butoir des inscriptions précoces ont dû procéder à une nouvelle inscription au tarif tardif. C'est injuste et l'équipe d'organisation se trouve dans une position très inconfortable.

13. Le remboursement n'est pas prévu par le site Azur-Colloque. La procédure pour obtenir le remboursement est très lourde et longue de plusieurs mois (il faut envoyer au responsable du site une lettre signée par le directeur. Le responsable du site fait ensuite valider la demande de remboursement par la délégation régionale avant que le remboursement puisse être effectué). Or certains remboursements sont inévitables. Par respect pour les personnes qui doivent bénéficier d'un remboursement et pour la réputation du CNRS, il serait souhaitable de raccourcir et de faciliter la procédure de remboursement.

14. Le site Azur-Colloque est très peu fonctionnel. Par exemple, le tableau qui récapitule les informations relatives aux participants qui ont payé leur inscription n'indique même pas le montant HT et TTC du paiement, ainsi que la catégorie du participant (étudiant précoce, étudiant tardif, chercheur précoce, chercheur tardif, invité, etc.) et son établissement d'origine. Pour obtenir les autres infos, il faut ouvrir un par un les dossiers, les bons de commandes et les factures des participants. C'est un travail très fastidieux et parfaitement inutile étant donné qu'un outil tel que le site Azur-Colloque devrait précisément remplir cette fonction. Le budget des inscriptions devrait se mettre à jour au fur et à mesure (même au niveau des pré-inscriptions pour donner une première estimation), ce afin d'éviter une double comptabilité de la part du gestionnaire chargé de la conférence au sein du laboratoire. Les sommes dues ou payées devraient être affichées pour chaque participant ainsi que les totaux afférents.

15. Il devrait y avoir plus de souplesse dans les changements de tarifs d'inscription ; les budgets de conférences varient en effet au cours du temps.

16. Le nombre de participants (pré-inscrits, inscrits, ayant payé) devrait s'afficher dans chaque cas.
17. Un support réactif devrait exister ou du moins un manuel détaillé (l'aide actuelle est minimaliste). En l'état, une seule personne semble s'occuper de la gestion du site. Lorsqu'elle est absente, l'équipe organisatrice du colloque se retrouve démunie face à tous les problèmes qui peuvent se produire. De plus, les réponses apportées ont souvent été inadaptées : supprimer l'inscription de certains participants "précoces", les contraignant à se réinscrire au tarif "tardif" par exemple. Par ailleurs, les utilisateurs ne sont pas informés au préalable de tous les dysfonctionnements d'Azur-Colloque et de tous les points auxquels il est nécessaire de prêter attention afin d'éviter les problèmes de paiement et de tarifs.
18. Le site n'affiche pas de liste des participants: pour avoir de telles listes, il faut que les organisateurs extraient cette donnée au jour le jour et la mette sur le site.
19. D'une manière générale le site est très peu souple et demande de déterminer toutes les options très (trop) en avance de la date de la conférence. C'est le cas pour le budget, qui doit être déterminé avant que les réponses aux demandes de financement ne soient parvenues aux organisateurs. C'est aussi le cas pour la possibilité d'autoriser des frais d'inscriptions réduits pour les participants qui disposent de ressources financières limitées.
20. La surcharge de travail engendrée par le site fait que certaines délégations limitent le nombre de conférences possibles sur l'année. Dans les faits, le site Azur-Colloque empêche donc la tenue de certains colloques, une absurdité pour un site censé en faciliter la mise en place.
21. Il n'est pas possible de payer les frais d'inscription avec la carte achat du CNRS, alors que le CNRS demande de l'utiliser dès que possible.

Peter HOLDSWORTH  
Président de la Section 02

**Motion adoptée le 6 juin 2017**  
**21 votants : 21 oui, 0 non, 0 abstentions**

Destinataires :

- M. Alain SCHUHL, Directeur de l'INP,
- M. Barend VAN TIGGELEN, Directeur Adjoint Scientifique de l'INP,
- M. Reynald PAIN, Directeur de l'IN2P3,
- Mme Marie-Laure INISAN-EHRET, Directrice de la Direction des Comptes et de l'Information Financière du CNRS,
- Mme Myriam FADEL, Directrice de la Direction des Affaires Juridiques du CNRS,
- Mme Marie-Claude LABASTIE, Secrétaire Générale du SGCN,
- Mme Clarisse LEFORT-DAVID, Déléguée régionale de la délégation Paris-Villejuif,
- Mme Véronique DEBISSCHOP, Déléguée régionale de la délégation Paris B,
- M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, Délégué régional de la délégation Île-de-France Sud,

- M. Philippe CAVELIER, Délégué régional de la délégation Île-de-France Ouest et Nord,
- Mme Murielle SINANIDES, Déléguée régionale de la délégation Centre-Est,
- M. Frédéric FAURE, Délégué régional de la délégation Rhône Auvergne,
- M. Eric BUFFENOIR, Délégué régional de la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes,
- M. Patrice SOULIE, Délégué régional de la délégation Alsace,
- M. Jérôme PARET, Délégué régional de la délégation Alpes,
- M. Younis HERMES, Délégué régional de la délégation Provence et Corse,
- M. Jérôme VITRE, Délégué régional de la délégation Languedoc Roussillon,
- M. Christophe GIRAUD, Délégué régional de la délégation Midi Pyrénées,
- Mme Gaëlle BUJAN, Déléguée régionale de la délégation Aquitaine,
- Mme Hélène NAFTALSKI-MAURY, Déléguée régionale de la délégation Paris Michel-Ange,
- Mme Gabrielle INGUSCIO, Déléguée régionale de la délégation Bretagne et Pays de la Loire,
- Mme Françoise PAILLOUS, Déléguée régionale de la délégation Nord, Pas-de-Calais et Picardie,
- M. Vincent GOJJON, Délégué régional de la délégation Normandie,
- M. Benoît DEBOSQUE, Délégué régional de la délégation Côte d'Azur,
- M. Raphael GRANIER DE CASSAGNAC, Président de la section 1 du CoNRS,
- Mme Isabelle BERBEZIER, Présidente de la section 3 du CoNRS,
- Mme Laurence PRUVOST, Présidente de la section 4 du CoNRS,
- M. Philippe CLAUDIN, Président de la section 5 du CoNRS,
- M. Benoît MOSSER, Président de la section 17 du CoNRS,
- M. Didier BRESCH, Président de la section 41 du CoNRS,
- M. Sandro VAIENTI, Président de la CID 51 du CoNRS,
- Assistance Azur-Colloque : [azur.colloque@dr20.cnrs.fr](mailto:azur.colloque@dr20.cnrs.fr).